

Un spéculateur déçu

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **69 (1930)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-223257>

Nutzungsbedingungen

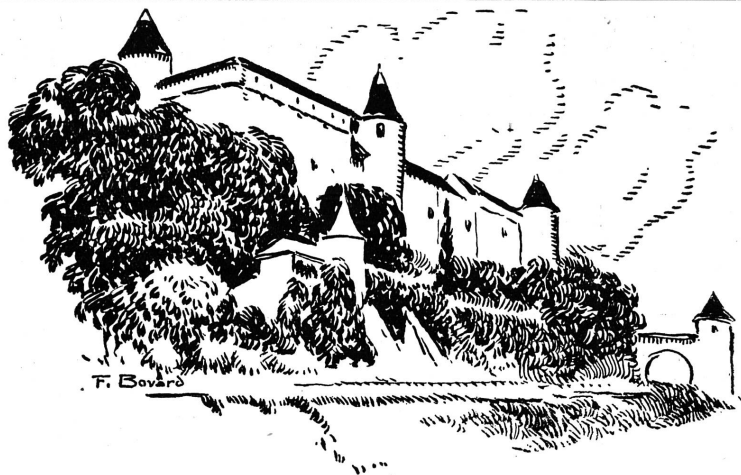
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Et l'on songe alors à ces héroïques défenseurs qui, trompés par le chevalier Ronchamp, se rendirent à merci et furent, sur l'ordre de Charles-le-Téméraire, pendus aux arbres voisins ou noyés dans le lac.

Avant de quitter le château, il faut encore visiter les sous-sols. On chemine dans un étroit couloir, entre des murailles épaisses de deux mètres environ et l'on atteint une première porte de chêne, puis une seconde — de chêne également — munie encore de son guichet et de ses verrous. C'est une porte basse dont on franchit le seuil en baissant la tête et l'on arrive dans le cachot du château, l'oubliette pour employer le terme à la fois pittoresque et tragique de l'époque : prison étroite et basse dont le plafond est voûté en forme de demi-sphère. On voit encore la poutre, avec son entaille pour la poulie et l'on réalise soudain le tragique passé de ce lieu obscur où bien des malheureux peut-être ont gémis, où ils ont subi le supplice de la torture avant d'être envoyés à la potence. Aussi est-ce avec un soupire de soulagement qu'on quitte cette sombre tour pour revenir à la lumière et qu'on respire à pleins poumons l'air frais qui vient du Jura encore couvert de neige.

De la terrasse où nous sommes, un rempart crénelé descend vers une tourelle qui autrefois plongeait dans le lac. Aujourd'hui les eaux se sont considérablement retirées puisqu'à l'endroit même où les vagues venaient battre les murailles, passent les express des chemins de fer fédéraux.

Grandson, petite ville endormie au bord de son lac ; petite ville paisible où l'on peut circuler librement dans ses ruelles étroites, sans être troublé le moins du monde par la trompe d'une automobile. On va au hasard et les vieillards, assis sur un banc, vous regardent passer tandis que les enfants jouent à la balle et vous sourient comme à de vieilles connaissances. Dans cette atmosphère de paix et de sécurité, vous pouvez, tout à votre aise, admirer les vieilles maisons de la petite cité.

C'est d'abord, dans la rue haute, à côté de l'église, l'ancien hôtel-de-ville dont la façade porte encore les armes grandsonnoises. Puis, ailleurs, vous vous arrêtez devant de jolies fenêtres du seizième siècle, vous jetez un rapide coup d'œil à une porte à accolade et, si vous pénétrez dans la cave d'une de ces demeures, vous remarquez des vestiges de meurtrières. Voici une grande fontaine autour de laquelle s'affairent les ménagères : c'est une fontaine à deux goulots surmontée d'une colonne. Quelques pas plus loin, vous êtes devant l'église, devant le bel édifice, d'architecture romane, qui est l'un des plus intéressants monuments artistiques de notre pays.

Dédiée à Saint Jean-Baptiste, elle a la forme d'une croix latine et date du XI^e siècle. Une lumière douce pénètre dans la nef centrale, soutenue par deux rangées de cinq colonnes, dont les chapiteaux ont ici des feuilles d'acanthe, là des animaux. Partout l'on retrouve de glorieux vestiges du passé. C'est le portail de pur style roman ;

puis la chaise du prieur, magnifique pièce de sculpture sur bois, adossée à un pilier et datant du XV^e siècle ; et enfin, dans le transept sud, une peinture originale intitulée la « Mise au tombeau ».

Par de petits chemins rocailleux, on s'éloigne de la cité, on gagne les hauteurs, on gravit la pente où croissent les derniers vignobles. C'est alors un autre paysage. La vue s'étend sur une longue plaine où le duc de Bourgogne campa jadis avec son armée. Ici et là, des paysans laboureront leurs champs. Ailleurs, des villages aux toits bruns se blottissent au pied de la montagne et, vers le nord, le Mont-Aubert ferme l'horizon.

Au bord de la route, un menhir dresse sa silhouette solitaire, rappelant au passant qu'il foule le sol d'une très vieille terre, d'une terre qui était déjà habitée au temps de la préhistoire.

Jean des Sapins.

Un spéculateur déçu. — La scène se passe dans une de nos villes de la Suisse romande. Jean-Frédéric Pomettaz, qui a râflé depuis l'armistice les mares, les roubles et les couronnes papier dans toute la région et s'en trouve plutôt un peu « incommodé », en apporte une pleine bécette à la Banque X, prétendant échanger ces devises contre un ou deux titres de l'emprunt vaudois 5 ½ %.

Le commis. — Inutile, monsieur, nous avons fait nos provisions de combustible pour cet hiver !

LES FÊTES DE MISTRAL

M. le Professeur P.-L. Mercanton nous prie de rectifier sur un point l'article que nous avons consacré à Mistral.

« Le mérite d'avoir permis cette commémoration revient tout entier à l'Université de Lausanne qui a assumé les frais notables de la conférence, nous dit-il. C'est l'Université que le public doit remercier. Nous n'avons été que les initiateurs et les organisateurs. Nous serons heureux que vous le disiez très haut. »

BON RÉGENT, MAIS...

(Suite et fin.)

Si le départ de Durrheim, bon musicien et, paraît-il, bon danseur, causa une assez vive déception dans le cœur de ces demoiselles de la contrée, il ne faudrait pas croire toutefois que cette belle jeunesse conserva une fidélité éternelle à l'égard du jeune Bernois ; elles étaient Vaudoises avant tout et, en 1798, on observait tout de même certaines distances entre ressortissants des deux cantons. Le régent Pernet, à son tour, intentionnellement ou non, sut prendre sa bonne place dans les préoccupations de la gent féminine.

On parle souvent de lui dans la correspondance et lui-même, en aimable régent, sait maintenir sa situation dans la pensée de celles qui sont déjà ses « anciennes » élèves.

« M. Pernet, le régent, — écrit Henriette J. à son amie Pauline, momentanément en séjour à Lausanne — me demande souvent de tes nouvelles, si tu m'écris souvent... si tu ne t'ennuies pas ? » Et ainsi, dans l'atmosphère allégée par le départ

de « la grosse bête » comme dit la chanson, on vit des jours heureux et joyeux coupés de temps à autre par un dimanche de fête ou une « lecture ».

Mais les paysans sont mécontents parce que les dîmes ne sont pas supprimées, ils s'insurgent contre le Gouvernement et Pernet, faisant cause commune avec eux, fonce à tête baissée dans le mouvement. Il participe à l'assemblée du Logis de l'Ours, où l'on décide de lever une troupe, descend à Lausanne à pied et en revient dans l'espace d'une nuit avec la même aisance que s'il allait simplement à la laiterie de son village. C'est positivement le boute-en-train des Bourla-Papey à Oron. « Le régent Pernet — écrit le sous-préfet après son enquête — le mène à Oron, comme il veut et beaucoup d'honnêtes gens m'ont dit que tant qu'il y sera, le village est perdu. Pendant tout le temps que je fus à verbaliser dans une chambre en haut, à la maison commune, on ne cessa d'entonner des chansons très bruyantes à la chambre en dessous, on me dit que c'était Pernet, mais sa voix était accompagnée et l'on m'a rapporté que l'on a dansé toute cette nuit-là. » « Et quand les insurgés sont rentrés du camp — déclare un de ces honnêtes citoyens — pendant la nuit, ils se sont promenés avec un tambour à basque, en chantant et criant, ayant entendu parmi eux entr'autres distinctement la voix du citoyen Pernet et celles de quelques jeunes gens que l'on a pris pour ses écoliers. »

Ces demoiselles sont incorrigibles ; elles continuent à s'intéresser à M. le régent, mais le représentant du Gouvernement entend les choses d'une toute autre oreille et un beau jour, il dresse un mandat d'arrêt contre Pernet et d'autres citoyens qui occupent des fonctions tout aussi importantes.

A la suite des renseignements du sous-préfet « qui le charge, à vrai dire, assez vaguement », Pernet est bientôt relâché et rentre dans son village. Surpris d'une si facile mise en liberté, le sous-préfet est pris de remords et cherche à se décharger la conscience par les lignes suivantes qu'il adresse au Préfet du Léman : « Puisque Pernet doit sa libération à mon témoignage, il faut que nous ne nous soyons pas entendu, le Tribunal spécial et moi. Quand je fus à Oron prendre des renseignements relatifs à l'insurrection, quatre personnes me dirent que c'était Pernet qui gâtait tout. Cela joint au préjugé que j'ai contre Pernet m'engage à redoubler de soins pour découvrir ce qu'il pourrait y avoir à sa charge, afin de le faire sortir... Un particulier d'Oron, en me parlant de ces malheureuses affaires a ajouté que le même Pernet avait dit qu'il faudrait que Buonaparte fut en cendres et que de ces cendres, il naquit des Robespierre, que la révolution n'irait jamais sans guillotine.

Quant au soi-disant témoignage contenu dans ma lettre... en quoi consiste-t-il ?

J'ai dit que Pernet a beaucoup de talents : c'est ce que personne n'ignore ! J'ai dit que son école était sur un bon pied : la chose a été constatée officiellement par l'inspecteur de l'Education publique ! Mais ce que j'ai ajouté ensuite faisant entendre qu'on accusait Pernet de n'avoir pas des principes ».

Et voilà ! A quoi cela sert-il d'être un bon régent, si l'on n'a pas de principes ? Il faudrait que Pauline soit là pour nous dire son avis.

Jacques Desbioles.

Education par vision. — L'éducation anglaise est la première du monde, dit-on. En tout cas, elle mène parfois à des résultats inattendus. C'est ainsi que le précepteur d'une jeune lord crut de son devoir de conduire son élève au bar pour lui montrer comment un Anglais, digne de ce nom, doit s'y tenir. Après avoir bu quelques cocktails, le précepteur, soucieux de son rôle d'éducateur, dit :

— Voyez-vous, old boy, il ne faut jamais dépasser une certaine limite.

Mais comment saurai-je où je devrais m'arrêter ? fit judicieusement observer le petit lord.

— C'est bien simple, reprit le précepteur. Vous voyez, ces deux gentlemen, là-bas... Eh bien ! quand vous en verrez quatre, ne buvez plus !

Et l'élève, écarquillant les yeux :

— Mais, monsieur, il n'y a qu'un gentleman !